

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation le :
19 septembre 2025

L'an 2025 le 25 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMEUR-BODOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TERRIEN, Maire.

Membres : 27
En exercice : 27
Qui ont délibéré : 21

Présents : BOUSTOULLER M., BRIENT O., BROUDIC Ch., CORBEL Ch., DRONIOU M.-L., LE BIGOT G., LE GUILLOU P., LETANOUX M., L'HÔTELLIER B., LISSILLOU G., MARQUET A., NICOL Cl., NIHOARN F., PASCAL S., QUEFFEULOU A., RODRIGUÈS Cl., SEGURA Y., STÉPHAN A., STRBIK B., TERRIEN P., TOUZÉ P.

Absents : 6
Procurations : 6

Absents : BOUSTOULLER T. (procuration à BOUSTOULLER M.) ; FROMENTOUX S. (procuration à RODRIGUÈS Cl.) ; JORAND J.-Cl. (procuration à STÉPHAN A.) ; LE MESTRE Ch. (procuration à LE BIGOT G.) ; MEYER B. (procuration à NIHOARN F.) ; PROVOST Cl. (procuration à BROUDIC Ch.)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christelle BROUDIC est désignée secrétaire de séance.

7. Finances – Budget principal – Tarifs des salles 2025

Document :
- Grille des tarifs 2025

Depuis la réouverture après les travaux de réhabilitation de l'ensemble du site, quelques débordements sont à déplorer dans le cadre des locations de la salle festive de Ty Kerénoc. Ils ont pu affecter l'espace communal ou la tranquillité du voisinage, en dépit des consignes données au moment de la signature des contrats. Des désagréments ont également été constatés à la salle polyvalente de l'Île-Grande.

Il s'agit donc d'établir une caution afin de responsabiliser les locataires des salles communales en créant une caution « bruit et nuisances extérieures ».

Le règlement d'usage des salles et les contrats de location seront adaptés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- adopte la grille des tarifs des salles telle que présentée ;
- dit que ces tarifs sont applicables à compter du 01/10/2025.

Christelle BROUDIC
Secrétaire de séance



Pierre TERRIEN
Maire de PLEUMEUR-BODOU



PLEUMEUR-BODOU
TARIFS DES SALLES COMMUNALES
BORDEREAU DE PRIX A COMPTER DU 01/10/2025

Adopté en Conseil Municipal du 25/09/2025

		Extérieur	Pleumerois	Association pleumeroise	Association extérieure
Num		1	2	3	4
ILE-GRANDE					
1	Grande salle avec cuisine				
1a	- week-end (2 journées)	760,00 €	505,00 €	255,00 €	570,00 €
1b	- semaine (1 journée)	380,00 €	255,00 €	125,00 €	285,00 €
2	Grande salle				
2a	- week-end (2 journées)	595,00 €	395,00 €	200,00 €	445,00 €
2b	- semaine (1 journée)	295,00 €	200,00 €	100,00 €	220,00 €
KERENOC					
3	Grande salle avec cuisine				
3a	- week-end (2 journées)	440,00 €	295,00 €	145,00 €	330,00 €
3b	- semaine (1 journée)	220,00 €	145,00 €	75,00 €	165,00 €
4	Grande salle				
4a	- week-end (2 journées)	340,00 €	225,00 €	115,00 €	255,00 €
4b	- semaine (1 journée)	170,00 €	115,00 €	55,00 €	125,00 €
5	Salle de réunion (rez-de-chaussée)				
5a	- week-end (2 journées)	105,00 €	70,00 €	35,00 €	80,00 €
5b	- semaine (1 journée)	55,00 €	35,00 €	20,00 €	40,00 €
6	Salle d'activités (rez-de-jardin)				
6a	- week-end (2 journées)	205,00 €	135,00 €	70,00 €	155,00 €
6b	- semaine (1 journée)	105,00 €	70,00 €	35,00 €	80,00 €
AUTRES SITES					
7	Pablo Neruda - Grande salle	105,00 €	70,00 €	35,00 €	80,00 €
8	Pablo Neruda - Petite salle	55,00 €	35,00 €	20,00 €	40,00 €
9	Ile-Grande - Ancienne Poste / Point I	55,00 €	35,00 €	20,00 €	40,00 €
DIVERS					
10	Caution location (tous sites)	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
11	Lot vaisselle Ile-Grande (/lot pour 50 pers.)	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
12	Lot vaisselle Kerénoc (/lot pour 25 pers.)	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €
13	Facturation pour ménage non fait	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
14	Caution bruit et nuisances extérieures	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Règlement particulier

- Les associations pleumeroises bénéficient d'un accès gratuit aux salles pour leur fonctionnement régulier (réunion, séance d'activité)
- Les associations pleumeroises bénéficient d'une mise à disposition gratuite 1 fois par an pour une manifestation (repas, spectacle, soirée dansante)
- Les établissements scolaires pleumerois bénéficient d'une mise à disposition gratuite 1 fois par an pour une manifestation (repas, spectacle, soirée dansante)
- Le week-end, les manifestations associatives pleumeroises planifiées sont prioritaires aux locations à des particuliers

Usage des salles festives (Kerénoc, Ile-Grande) :

- Ile-Grande : le week-end, priorité aux animations associatives pleumeroises planifiées, puis aux particuliers
- Kerénoc : le week-end, priorité aux locations ; pas d'activités associatives ou de réunions en simultané d'une location